



Que puis je attendre pour la suite ?

Par **maguibol**, le **04/12/2013** à **07:49**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje travaille en contractuelle depuis 2011 pour la mairie de ma ville. j'ai passée un cap petite enfance a leur demande car ils m'ont promis un cdi dans une école maternelle ou je travaille actuellement. La dame qui était à ma place avant doit passer en conseil des médecin pour inaptitude car elle ne peut plus travailler. Ils m'ont dit que tant qu'elle n'était pas passée, le poste n'était pas vacant. Pourtant cette école a été fermée pendant 1 an car plus assez d'enfants et elle s'est réouverte en septembre. Mon contrat arrive à terme en février et plus rien. Y a t-il quelque chose que je puisse faire ou sont -ils dans leur droit ? Merci d'avance de votre réponse